

1- ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

2 - CLOTURE DU BUDGET CCAS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide la clôture définitive du budget du CCAS.

3 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PRINTEMPS DES TOUT-PETITS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DU BOIS.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat avec le département pour le printemps des tout-petits et autorise sa signature par le maire.

4 - PROJET D'ARRETE DE CIRCULATION DEPARTEMENTAL : AVIS SUR LE RELEVEMENT A 90 KM/H SUR LA RD 911.

Par 16 Voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal donne un avis favorable au relèvement de la vitesse maximale autorisée à 90km/h sur le tronçon de la RD 911.

5-CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION ET SUIVI PIEZOMETRIQUE.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et le suivi piézométrique sur la commune de St Georges du Bois proposé par la région et autorise la signature par le Maire.

6 - VENTE D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LE GEORGIPOLITAIN ».

A l'Unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de la parcelle AB0582 lot 2 du lotissement d'une superficie de 344 m² au prix de 31 992 €.

7 - DECISION MODIFICATIVE POUR LE REMBOURSEMENT D'UN EMPRUNT IN FINE.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 sur le budget principal équilibré en recettes-dépenses investissement au 1645 à 128 000 € pour le remboursement d'un emprunt.

8 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2019.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'alimentation et l'assainissement en eau potable d'EAU 17.

9 - DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES AU NIVEAU DE LA CDC DE SURGERES.

Jean GORIOUX, membre titulaire est élu A l'Unanimité
Mathilde HARBELOT, membre suppléant est élue A l'Unanimité.

DECISION DU MAIRE :

Monsieur Le Maire a informé le Conseil Municipal des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Municipal.

Décision 2020/01 : Renoncations aux droits de préemption urbain.

